

Toute absence de votre enfant doit obligatoirement être signalée avant 8.00 heures au Secrétariat élèves



26 62 32 - 210 / 211

Plier Nicole / Schleich Josée



[eleves@alr.lu](mailto:eleves@alr.lu)

Chaque absence doit être attestée endéans les 3 premiers jours par le tuteur de l'enfant en forme d'une excuse écrite pour le régent.

Un certificat médical est exigé à partir du quatrième jour d'absence.

Un enfant mineur qui quitte le lycée pendant la journée doit être excusé par son tuteur.

Le cas échéant le lycée contactera la personne responsable.